

Juillet 2019  
N°315

## Événement



p3

*Herbe et fourrages*  
**1300 professionnels aux  
Prairiales du Pin 2019**

## Action des élus



p4

*Chambre d'agriculture*  
**Brève de Session  
du 21 juin**

## Services



p12

*Variétés de blé*  
**Pour un bon départ,  
faites le bon choix !**

## Dossier



p6-7

Désherbage des cultures

# Retour sur les **rendez-vous** aux **champs**

## Exploitation cherche reprenneur

### Canton d'Evrecy

GAEC en productions horticoles. Aujourd'hui 3 associés, dont 1 qui peut prétendre à la retraite, et 4 salariés. Les associés restants envisagent de rester associés ou de céder en même temps que l'associé sortant (appui technique via du salariat). Cela sera vu en fonction du souhait du preneur. Productions de plantes en pots et de fraises. Clientèle composée de fleuristes, jardinerie et grossistes. Phase de tuilage pour transmission de la clientèle.

### Pays d'Auge

Exploitation laitière de 127 ha de SAU, dont 35 de labours, le reste en herbe. Référence laitière de 360 000 l, livrés à Lactalis. Troupeau mixte (Prim Holstein et Normandes). Vente du corps de ferme + 2 ha, du cheptel et du matériel. Terres majoritairement en location. Exploitation qui fait vivre 2 personnes.

### Sud Ouest Pays d'Auge

Petite exploitation comprenant 4,60 ha de SAU, les bâtiments (récemment rénovés) et la maison d'habitation (fort potentiel). Structure qui conviendrait à un projet en diversification. Cession pour cause de reconversion.

### Bocage

Région d'Aunay-sur-Odon, exploitation laitière et céréalière, 170 ha, 445 000 litres de lait, vente du corps de ferme (stabulation VL 70 logettes et stabulation paillée pour élève), du cheptel lait (50 VL + génisses), du matériel et des stocks.

### Bessin

Exploitant cidricole AB dispose d'une parcelle d'1,8 ha qu'il souhaiterait mettre à disposition d'un porteur de projet AB en circuits courts. Tous types de projets peu consommateurs de foncier sont les bienvenus (apiculture, petits fruits, volailles...) à l'exception du maraichage car il y a déjà plusieurs producteurs sur le secteur, avec qui travaille le cédant.

## Contact installation-transmission

### Nos conseillers, à votre écoute

Plaine de Caen-Falaise, Pays d'Auge :  
Émilie Legros - 02 31 31 87 64  
Bessin, Bocage :  
Vincent Salesse - 02 31 68 95 21

### Point Accueil Installation

02 31 70 25 09 (permanences  
le matin, du lundi au jeudi) ou par mail :  
point-info@calvados.chambagri.fr

### Safer de Basse-Normandie

www.saferdenormandie.com

## Conseil Agricole Stratégique et Economique

# L'audit stratégique global, une vision à 360° de votre exploitation



Dans le cadre du dispositif « Conseil Agricole Stratégique et Economique » (CASE), la Région Normandie a établi un cahier des charges avec un cadre précis et commun de la prestation « audit stratégique global », auquel les organismes proposant ce service doivent se conformer.

### Qu'est-ce qu'un audit stratégique global ?

L'audit stratégique global porte sur l'analyse des problématiques de l'exploitation et se déroule sur la base d'échanges physiques avec l'exploitant, ses associés et toutes les personnes actives sur l'exploitation.

Il est ouvert à tout agriculteur souhaitant avoir une vision globale de son exploitation, avec l'objectif d'accompagner le développement, l'évolution ou la mutation des systèmes de production agricole. En effet, il s'agit d'un suivi sur les performances à la fois économiques, environnementales, sociales et sociétales des structures agricoles ainsi que sur la gestion des ressources humaines, la stratégie d'entreprise et sa compétitivité.

### Comment se déroule-t-il ?

L'audit stratégique global comporte 3 phases obligatoires :

- **phase 1 : un état des lieux** détaillé de l'exploitation, de l'exploitant et de sa famille et un diagnostic. Ainsi, de nombreuses thématiques sont abordées pour comprendre la situation et le contexte propre à chaque structure et identifier les domaines d'amélioration possibles.

### - phase 2 : un plan d'action

A partir de l'analyse atouts / faiblesses / opportunités / menaces, il s'agit de clarifier les marges de progrès et fixer les objectifs à atteindre, en précisant les actions à



mettre en place et les moyens à mobiliser dans le temps. Cette étape n'est pertinente que si elle est co-construite avec le(s) agriculteur(s) et que si les différentes étapes nécessaires sont validées par tous.

### - phase 3 : un suivi

Son but est d'accompagner dans le temps et de faire le point sur le déploiement du plan d'action (atteinte ou non des objectifs fixés, ajustement des actions si besoin, analyse des difficultés rencontrées).

### Comment l'audit est-il financé ?

Sur un coût de 1 880 €, la Région prend en charge 1 500 €, payé directement à l'organisme prestataire (pas d'« avance » à faire par les bénéficiaires).

Par ailleurs, si vous êtes engagé dans une demande de subvention « Agriculture

Normande Performante » (Pcae) pour un projet d'investissement, la réalisation de cet audit permet de valider 30 points dans le cadre du dossier.

Si vous souhaitez dresser un bilan de votre exploitation pour identifier des pistes de progrès ou définir les étapes d'un projet à plus long terme (à 5 ans) en s'appuyant sur votre situation / contexte, n'hésitez à contacter nos conseillers.

**Barbara Lebrun**

02 31 70 25 03

barbara.lebrun@normandie.chambagri.fr

Action bénéficiant du soutien financier de la Région Normandie



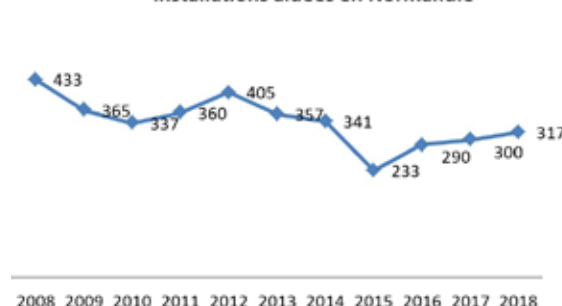
RÉGION  
NORMANDIE

## Installations aidées en 2018

# 4<sup>e</sup> année de progression en Normandie mais niveau très bas dans le Calvados

Pour la 4<sup>e</sup> année consécutive, la Normandie confirme la progression des installations aidées qui s'établit à 317 pour 2018.

Installations aidées en Normandie



Cette évolution reste très fragile et le département du Calvados, avec un nombre d'installations aidées en baisse pour la 2<sup>e</sup> année consécutive, est à la traîne. En effet, avec 40 dossiers en 2018, le Calvados ne représente que 13% des installations aidées, contre 16% pour l'Eure, département qui a le plus faible nombre d'agriculteurs.

Rappelons que la dotation jeune agriculteur (DJA) a été fortement revalorisée depuis 2 ans, avec la mise en place de la

4<sup>e</sup> modulation liée au coût de l'installation (reprise et modernisation). Dans le Calvados, elle atteint plus de 24 600 € en 2018, montant qui mérite que les porteurs de projet s'y intéressent pour consolider leur installation. Alors comment peut-on expliquer cette désaffection ?

Un travail sera mené avec les élus et les équipes afin d'identifier ce qui freine les porteurs de projet dans l'entrée dans ce dispositif. L'objectif est de mieux les accompagner et d'impliquer tous les partenaires, professionnels et administration afin que le jeune valorise le parcours aidé et les appuis financiers qui en découlent.

**Véronique Desauvais**

02 31 70 25 23

veronique.desauvais@normandie.chambagri.fr

## ◆ Evénement

# 1300 professionnels aux **Prairiales** du Pin 2019

**Le 13 juin, et malgré une météo capricieuse, les passionnés d'herbe et de fourrages se sont retrouvés sur le domaine Inra du Pin aux haras (61), à l'occasion des Prairiales,**

Une journée dense, riche par la diversité des thématiques abordées et la qualité des échanges, qui a permis aux agriculteurs de passer en revue les nouveautés de l'implantation à la récolte herbagère, de visualiser des plateformes fourragères et d'échanger divers aspects technico-économiques sur la prairie et les fourrages, les coproduits, leur valorisation en élevage mais aussi leur production.

Car l'intérêt d'une telle manifestation reste bien, 25 ans après sa création, d'apporter des informations aux agriculteurs pour leur donner des solutions sur leurs exploitations.

Mais, dépassant ces aspects techniques, cette édition des Prairiales était structurée autour de problématiques globales, mettant l'accent sur les enjeux de société auxquels l'agriculture est aujourd'hui confrontée. Ainsi, quatre villages - climat, technologie, animal, stratégie - ont regroupés les quelques 50 ateliers proposés et animés par plus de 150 spécialistes, chercheurs, techniciens et agriculteurs.

Ces Prairiales s'affirment également comme LE rendez-vous des fourrages en Normandie au travers des débats et temps d'échange qui s'y sont tenus. Une conférence-débat sur le thème « Et si les attentes de la société devenaient une chance pour l'élevage ? » à laquelle près de 300 personnes ont assisté, a ainsi permis d'exprimer les inquiétudes des éleveurs, de pointer les services rendus par l'élevage tels que la valorisation de l'herbe, le lien au sol, le recyclage des effluents... et l'urgence d'une communication positive en agriculture.

**Catherine Bausson** ■

☎ 02 31 47 22 69

catherine.bausson@normandie.chambagri.fr



*Un débat plébiscité auquel de nombreux jeunes en formation ne sont pas restés insensibles*



*Des villages balisés dans un écrin de verdure pour accueillir les visiteurs*



*Viviane SIMONIN présente les concurrences possibles entre alimentation humaine et alimentation animale*



*Remise des prix du Concours truc et astuces: Gilles LIEVENS, Président du Service Innovation Recherche et Développement remet le prix à Monsieur Luc Roger éleveur laitier dans la Manche pour son installation de caméras smartphone à distance*

*Des stands techniques très fréquentés*



*Une plateforme herbagère présentant diverses variétés et espèces et leur résistance au pâturage*



*De la diversité à découvrir sur la plateforme métaels et dérobbés*



*Beaucoup d'innovations technologiques présentées comme cet herbomètre connecté*



*Des démonstrations de matériels de récolte de l'herbe au fil de la journée qui attirent*



*Un village dédié aux approches stratégiques: une nouveauté appréciée par les visiteurs*

## ◆ Chambre d'agriculture

**Brèves de session**

**Devenir de la sucrerie de Cagny, compensation agricole collective et action de la MSA ont rythmé l'ordre du jour de la session de la Chambre d'agriculture du Calvados de ce 21 juin. Retour sur l'essentiel.**

**Actualité départementale**

Devenir de la **sucrerie de Cagny** : une offre de reprise a été adressée à l'initiative de la CGB à Züdzucker, le groupe s'étant engagé à étudier les termes de l'offre. Or, un communiqué de presse contradictoire a été diffusé par le groupe à l'issue de la rencontre. Au vu de la position fermée de Züdzucker, la profession reste plus que jamais déterminée : « On ne lâche rien ! » a martelé Patrick Dechaufour, « et nous devons avoir un regard prospectif » a rappelé Jean-Yves Heurtin. Une demande de rendez-vous signée par la Chambre d'agriculture et 12 Organisations Professionnelles du Calvados a été adressée à Edouard Philippe.

**Tuberculose bovine** : alerte au regard des 3% de prophylaxies restant à effectuer qui constituent un facteur de risque pour les élevages.

**Gel en production arboricole** dans la région de Honfleur : la Chambre d'agriculture a sollicité les services de l'Etat pour la mise en place d'une enquête calamités.

**COPA circulation** des engins agricoles : mesure des ralentisseurs. Transmettez-nous les situations hors normes !

**Sangliers** : la situation reste préoccupante. La chasse à l'affût est ouverte depuis le 1<sup>er</sup> juin jusqu'à la date d'ouverture générale de la chasse. Deux sites sensibles nécessitent une vigilance accrue : la région de St Sever et le Pays d'Auge.

**Compensation agricole collective**

En 10 ans, 17 844 ha de terres agricoles du Calvados ont été consommés au profit de l'urbanisation et des infrastructures. La loi d'Avenir pour l'Agriculture de 2014, complétée par un décret en 2016, ont introduit et précisé une mesure visant à freiner la consommation de terres agricoles : pour tout projet, le maître d'ouvrage doit chercher en 1<sup>er</sup> lieu à éviter, à réduire, ou à défaut à compenser les impacts sur l'agriculture.

La compensation collective se traduit par des mesures en nature ou sous forme de financement, d'investissement dans des équipements ou des aménagements. Ces mesures doivent consolider l'économie agricole et recréer de la valeur ajoutée sur le territoire et/ou dans une filière. Même si le dispositif se veut vertueux, les élus rappellent qu'en 1<sup>er</sup> lieu, il convient « de préserver les terres, donc d'éviter plutôt que compenser ». A titre d'exemple, la consommation de terres à fort potentiel



agronomique à Douvres-la-Délivrande interpelle : la compensation agricole collective « ne peut justifier le tout et n'importe quoi » !

Jean-Yves Heurtin rappelle néanmoins que les documents d'urbanisme actés depuis 5 ou 10 ans s'imposent à ce jour et qu'il importe « d'être force de proposition et de préparer l'avenir ». Des projets tels qu'un abattoir de proximité pour les ovins, une unité de déshydratation de luzerne, etc... pourraient constituer des pistes de réflexion.

**Action de la MSA**

Le principe de « guichet unique » au

service des adhérents est rappelé par Sylviane Pralus, présidente de la MSA Côtes Normandes. L'accueil à la carte, la proximité et le rôle des délégués - relais entre la MSA et le territoire - sont perçus comme des points forts : identification des besoins, alerte sur des situations délicates, orientation vers le bon interlocuteur et mise en œuvre d'actions locales en sont la traduction. A venir en janvier 2020, l'élection des délégués qui représenteront les 3 collèges : chefs d'exploitation non employeurs de main d'œuvre, salariés et employeurs de main d'œuvre.

**Elisabeth Pirat** ■

☎ 02 31 70 25 18

e.pirat@calvados.chambagri.fr

## ◆ Urbanisme

**La Chambre d'agriculture, acteur de la planification foncière**

La Chambre d'agriculture est sollicitée pour donner un avis consultatif sur les documents d'urbanisme (Schéma de Cohérence Territoriale, Plan Local d'Urbanisme...), et sur certaines autorisations d'urbanisme (Permis de Construire, Certificat d'Urbanisme...) liées au monde agricole et rural. Elle siège aussi au sein de la CDPENAF\*.

En amont des avis, qui ne sont rendus parfois

que plusieurs années après le lancement des démarches, les élus de la Chambre sont donc amenés à participer à des réunions de personnes publiques associées (PPA) organisées par les collectivités au cours de l'élaboration des documents d'urbanisme.

Ces rencontres regroupent divers interlocuteurs autour de la commune, ou de la communauté de communes, et de son conseil en urbanisme, pour partager

les avancées du dossier, avant son arrêt qui conduira à l'avis des PPA. A l'issue de ces avis, le projet pourra être approuvé et sera donc applicable, ou à défaut, revu pour être corrigé.

**Les élus Chambre mobilisés**

Au sein de la mandature, c'est donc un groupe de 12 élus qui est mobilisé pour suivre ces dossiers à leurs différents stades. En cette année 2019, les dossiers sont nombreux et d'importances cruciales pour l'agriculture du département : en effet, de nombreux PLUi\* vont être arrêtés en tous points du Calvados, ainsi que 2 SCOT\*, l'un concernant Caen Normandie Métropole, l'autre le Pays d'Auge Nord.

Au cours des premières rencontres, le groupe a eu à intégrer les éléments réglementaires spécifiques à la planification foncière et les éléments de contexte propres à chaque dossier. A partir de là, les lignes directrices ont pu se faire jour :

- demander d'investir les espaces en dents creuses ou en recomposition urbaine avant de construire en extension sur les espaces agricoles,

- densifier les constructions, en privilégiant par exemple 30 logements à l'hectare au lieu de 20, 15 au lieu de 12...
- favoriser le classement en zone agricole (A) des espaces agricoles et, a fortiori, des sites agricoles (sièges, bâtiments...),
- positionner les espaces à urbaniser (AU) en tenant compte des activités agricoles,
- raisonner le développement des zones économiques au regard du potentiel d'attractivité de leur territoire et de l'existant,
- appréhender l'agriculture comme une activité économique à part entière du territoire.

Contacts à votre écoute : Axelle de Lavenne (axelle.delavenne@normandie.chambagri.fr) et Nicolas Dariès (nicolas.daries@normandie.chambagri.fr).

**Stéphane Berzinger** ■

☎ 02 31 70 25 35

s.berzinger@calvados.chambagri.fr



\* CDPENAF Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers / PLUi Plan local d'urbanisme intercommunal / SCOT Schéma de cohérence territoriale

## ◆ Directive nitrates

# Pensez à **couvrir** le sol après **colza** !

En zone vulnérable pour la directive nitrates, la couverture du sol après colza est obligatoire, même si la culture qui suit est un blé ou une autre culture d'hiver. Les règles sont identiques en Zone d'Actions Renforcées (ZAR).

Vous avez deux possibilités pour couvrir le sol :

- soit conserver les **repousses de colza** pendant **1 mois minimum**, à condition

qu'elles soient denses et homogènes spatialement.

- **soit semer une culture intermédiaire.** Elle peut être comptabilisée en SIE (Surface d'Intérêt Ecologique) si elle reste en place du 17 septembre au 11 novembre, qu'il n'y a pas de traitement phytosanitaire sur cette période et si au moins 2 espèces éligibles SIE sont semées.

Depuis l'été 2018 (6<sup>e</sup> programme d'actions de la directive nitrates), vous pouvez déroger à cette obligation de couverture du sol après colza si vous pratiquez le faux semis. Vous devez dans ce cas assurer, après le colza, trois interventions mécaniques superficielles sans destruction chimique, et noter les dates dans votre cahier d'enregistrement.

La destruction des couverts y compris repousses, doit être mécanique. La destruction chimique est possible uniquement pour des situations particulières :

- sur parcelle en Technique Culturelle Simplifiée
- sur parcelle en semis direct sous couvert
- sur parcelle destinée à des légumes, cultures maraîchères ou cultures porte-graine
- en cas d'infestation par des vivaces, sous réserve d'une déclaration à l'administration.

**Isabelle Diomard** ■

☎ 02 31 70 25 30

[isabelle.diomard@normandie.chambagri.fr](mailto:isabelle.diomard@normandie.chambagri.fr)



Après la récolte du colza, un couvert doit piéger les nitrates

## ◆ Photovoltaïque

# Une porte **ouverte** pour faire le **point**

*Le photovoltaïque est toujours rentable. Lorsque l'on a un projet de bâtiment, il faut étudier l'installation de panneaux, le revenu lié au photovoltaïque pouvant contribuer à réduire la facture du projet bâtiment.*

Après le début des années 2010, années fastes pour les projets photovoltaïques, la bulle solaire s'est dégonflée suite aux différentes évolutions des tarifs d'achats d'électricité. Ceci a eu un effet immédiat, le délaissement du photovoltaïque de la part des porteurs de projet et disparition d'un très grand nombre d'entreprises œuvrant dans ce domaine.

Depuis, les tarifs d'achat ont continué à baisser, entraînant irrémédiablement la

baisse du coût du matériel. Pour autant, le photovoltaïque est toujours rentable, à condition toutefois de respecter quelques règles et de vérifier quelques points (la possibilité de raccordement, l'orientation des panneaux...). L'efficacité et la performance des installations ne sont d'ailleurs plus à prouver.

### Le photovoltaïque : toujours rentable

Actuellement, une installation de 100 kWc coûterait de l'ordre de 100 000 € HT et générerait un chiffre d'affaire de l'ordre de 11 000 € par an, variable selon l'orientation et l'inclinaison des panneaux. Le contrat d'achat est établi pour une durée de 20 ans.

Le bon réflexe, lorsque l'on a un projet bâtiment, est d'étudier la possibilité d'installer du photovoltaïque. Au-delà de la vente de l'électricité produite, la possibilité

# INNOV' ACTION

d'auto-consommer n'est pas à écarter, dans certaines situations.

### Le 17 septembre au Mesnil Durand

Dans ce principe, la Chambre d'agriculture vous invite à découvrir ou re-découvrir la production d'électricité photovoltaïque, le mardi 17 septembre 2019. De 14h à 17h, vous pourrez visiter l'installation de 250 kWc du GAEC La Tuilerie, au Mesnil Durand. Vous pourrez également échanger avec nos conseillers, ainsi que les installateurs présents, le Sdec, Enedis...

Pour tout renseignement sur la porte ouverte, vous pouvez contacter :

- Béatrice RODTS - 02 31 31 31 85
- Sylvain KIENTZ - 02 31 70 25 55

**Sylvain Kientz** ■

☎ 02 31 70 25 55

[sylvain.kientz@normandie.chambagri.fr](mailto:sylvain.kientz@normandie.chambagri.fr)



Une seconde porte ouverte sera réalisée dans la Manche, à **Ste Marie du Mont**, chez M. Nicolas ONFROY, le **jeudi 26 septembre**, de 14h à 17h. L'installation présentée correspond également à une puissance de 250 kWc

## Agenda

### ▲ Salon Tech & Bio 18 et 19 septembre, à Valence (Drôme)

Le plus grand salon professionnel des techniques bio et alternatives. Ce n'est pas si loin... au départ de Caen comptez 5 heures de train ou 1 heure d'avion. Inscription sur [www.tech-n-bio.com](http://www.tech-n-bio.com).

**Contact : Thierry Métivier** ■

☎ 02 31 51 66 32

### ▲ Salon Normandie Paysage et Végét'Halle

#### 19 septembre, parc des expositions, Lisieux

Ce salon professionnel réunira plus de 50 exposants avec pour objectif de mettre en avant le végétal normand sur les marchés des paysagistes, des collectivités et des différents distributeurs.

**Contact : Françoise Philippe** ■

☎ 06 78 03 49 92



## ◆ Désherbage des cultures

# Retour sur les rendez-vous aux champs

*Depuis de nombreuses années les équipes de la Chambre d'agriculture, en collaboration avec de nombreux agriculteurs, travaillent à affiner et optimiser les techniques de désherbage des cultures.*

L'évolution de la réglementation (retrait de molécules, restriction d'usage...), les impasses techniques (apparition de souches résistantes), l'inscription dans des démarches volontaires de réduction (MAEC, groupes Déphy...), et puis surtout l'efficacité économique des exploitations, sont autant d'éléments qui amènent l'agriculteur à faire évoluer ses stratégies de désherbage.

### Dans le Bessin, les agriculteurs s'impliquent

65 personnes dont 50 agriculteurs se sont rendues à la porte ouverte, organisée à Saon par le syndicat d'eau du Molay-Littry, avec l'appui de nombreux partenaires : Chambre d'agriculture du Calvados, CUMA Normandie, Coopérative de Creully, Agronat et SM3CLAAS.

Des actions agricoles ont été entreprises depuis 2001 sur le **bassin de captage** de Saon, dans le but de concilier production agricole et préservation de la qualité de l'eau. Une dynamique d'évolution des pratiques s'est progressivement installée sur le territoire avec aujourd'hui une utilisation importante du binage sur le maïs et l'engagement de 27 agriculteurs dans des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).

L'objectif de la journée était d'aller plus loin dans la réduction des produits phytosanitaires avec deux ateliers. Le premier concernait le **désherbage alternatif du maïs** avec comme support une démonstration comportant 3 modalités : 100% chimique, 100% mécanique et désherbage mixte.

L'objectif était de montrer l'intérêt de l'utilisation du désherbage mécanique en premier lieu avant de décider d'une éventuelle intervention chimique au stade 4-5 feuilles du maïs, en fonction de la pression adventice. Les agriculteurs ont également pu observer les spécificités des outils utilisés, dont la herse étrille et la bineuse.

Le deuxième atelier était centré sur les **leviers agronomiques** à intégrer en amont dans son itinéraire technique pour limiter le recours aux pesticides en culture. Les participants ont pu recueillir les éléments clés sur les colzas associés, les mélanges de variétés sur blé ou encore les différents services rendus par les couverts végétaux.

Enfin, les agriculteurs ont pu avoir un aperçu des perspectives à venir avec la présentation d'un robot de désherbage, capable de désherber entre les rangs de maïs en totale autonomie.

### Désherbage mécanique dans le Pays d'Auge

Le 6 juin, l'antenne du Pays d'Auge de la Chambre d'agriculture, en collaboration avec les CUMA, a organisé une démonstration de désherbage mécanique sur l'aire d'alimentation de captage de Bourguigolles, à Saint Désir, chez Patrick Van De Castele. Cette démonstration entre dans le programme d'animations des **huit aires d'alimentation de captage** de la Ville de Lisieux et de Manerbe. Le beau temps était au rendez-vous et plus d'une vingtaine de personnes, agriculteurs et leurs familles, techniciens et commerciaux, sont venues observer le matériel en fonctionnement.

Après une présentation des aires d'alimentation de captage et de l'essai désherbage mixte mis en place sur la parcelle, Florian Frémont (CUMA) a présenté les avantages et inconvénient du **désherbage mécanique** sur maïs.

Puis le matériel a pris la vedette... D'abord la **bineuse** GARFORD de la CUMA des Vallons du Douet. D'une largeur de 6 mètres, elle permet de biner 8 rangs et est composée de deux modules de 4 rangs chacun, pouvant se décaler l'un de l'autre grâce à leur système de guidage indépendant, ce qui permet de biner du maïs semé en 8 rangs comme en 4 rangs. Elle a effectué un sans-faute, aucun pied de maïs n'étant touché ! Son inconvénient principal est de ne pas désherber le rang.

Puis la **roto étrille** EINBÖCK de la CUMA des Salers a pris le relais. Elle était déjà intervenue en pré levée, ce qui avait permis de casser la croute de battance : visuellement les maïs étaient plus verts à la levée derrière son passage que là où la croute de battance était présente. Le jour de la démonstration, le maïs étant à 4 feuilles, il a fallu soulager les éléments situés sur le rang pour obtenir une sélectivité satisfaisante. En effet, lorsque la même pression est appliquée partout, soit les soleils ne travaillent pas suffisamment l'inter-rang, soit trop de pieds de maïs sont touchés (cassés ou déracinés).

Nous remercions tous les participants pour leur intérêt, les CUMA des Salers et des Vallons du Douet pour la mise à disposition de leur matériel, Florian Frémont des CUMA pour ses explications et Patrick Van de Castele pour son accueil.

### En plaine, comment désherber demain ?

A Chicheboville, Vincent DUJYCK, nous a permis de mettre en place une plateforme avec différentes techniques de **désherbage des céréales**. Malgré un temps orageux, le 23 mai dernier, une vingtaine d'agriculteurs étaient présents pour découvrir et échanger sur les différentes stratégies testées.

Lors de cette rencontre, les différents leviers agronomiques permettant d'optimiser le désherbage étaient abordés :

- gestion d'interculture : depuis la récolte du colza précédent, différentes modalités de faux semis et de travail du sol (labour, non labour et semis direct) et implantation de couverts ont été mise en œuvre. Les agriculteurs ont pu observer les différences entre modalités,

- désherbage mécanique : équipé d'une herse étrille TREFFLER et d'une bineuse STEKETEE, nous avons pu observer une parcelle de blé semée 28cm et désherbée mécaniquement,

- désherbage avec la rotation : ce dernier atelier permettait de mettre en avant les possibilités de désherber efficacement avec des rotations différentes comme (Blé/Pois/Colza/Blé) ou (Blé/Lin/Pois/Colza/Blé) mise en place chez différents agriculteurs de la Plaine.



Bineuse Garford de la CUMA des Vallons du Douet permettant de biner 4 ou 8 rangs.





*Roto étrille de la CUMA des Salers qui permet d'assurer un désherbage mécanique sur le rang.*

L'ETA Giffard a présenté son **écimeuse**. Cette machine a pour objectif de couper les adventices, ici le ray grass qui dépasse de la culture en place afin de limiter la montée à graine. SM3 CLAAS est intervenu avec une démonstration du **robot de désherbage/Binage Oz 440** de chez Naïo technologies. Ce robot, 100% électrique est utilisé en maraichage. Mais pourquoi pas une adaptation aux grandes cultures dans les années à venir...

### Essais et démonstration dans le Bocage

Les 19 et 20 juin, deux démonstrations de binage de maïs se sont déroulées. Le but de ses démonstrations était de permettre au plus grand nombre d'observer le travail de bineuse avec différents **système de guidage**. Le binage qui reste permet de réduire les herbicides, possède aussi l'avantage d'aérer le sol, notamment dans les terres battantes.

La première démonstration avait lieu au GAEC Louvet au Reculey avec le matériel appartenant à la CUMA des 3M. Une quinzaine d'agriculteurs ont ainsi pu voir leur bineuse Carré en fonctionnement, guidée par **caméra**. Sur des maïs plus développés, la machine peut être guidée par des **palpeurs** sur le rang. C'est le salarié de la CUMA, Samuel Lebaudy, qui a ainsi fait la démonstration de cette bineuse qui a biné 250 ha en 2017 et en 2018, permettant notamment de supprimer le désherbage de rattrapage.

La deuxième rencontre s'est déroulée au GAEC Rabache à Danvou-la-Ferrière. Pour celle-ci, une vingtaine d'agriculteurs étaient



*Ecimeuse de l'entreprise Giffard, outil utilisé après épiaison des céréales pour limiter la prolifération des graminées et vivaces.*



*Bineuse de la CUMA de l'Avenir, poussée à l'avant du tracteur, testée par le groupe 30000 de St Jean le Blanc.*



*Robot de désherbage "Oz 440" de chez Naïo technologies, aujourd'hui plutôt adapté aux cultures maraîchères.*

présents et ont pu avoir le témoignage de Jérôme Rabache. Florian Fremont (CUMA) a présenté les différents types de bineuses qu'il est possible d'utiliser et les différentes organisations choisies par les CUMA.

Dans le cadre d'un projet « groupe 30 000 » présent sur le secteur, groupe visant à travailler la réduction de l'usage des produits phytosanitaires, un essai est mis en place dans la parcelle. Ainsi, désherbage mécanique, désherbage mixte et désherbage chimique seront comparés d'un point de vue salissement et rendement dans deux types de sol différents : des terres rouges et des terres plus légères.

Il en ressort pour l'instant l'importance de s'organiser différemment si l'on veut être en tout mécanique, afin de passer la herse aussi souvent que nécessaire pour garder le rang le plus propre possible. Le matériel présenté était une bineuse Einbock appartenant à la CUMA de l'Avenir binant 6 rangs qui a la particularité d'être placée à l'avant du tracteur. A l'arrière, une herse étrille permet de nettoyer sur le rang.

Nous remercions l'ensemble des agriculteurs, cumas et entreprises qui ont mis à disposition leurs parcelles, leurs salariés et matériels pour la conduite des essais et le bon déroulement de ces journées.

Dossier préparé par : Anaïs Vandewalle, Amélie Cardine, Charlotte Gardon, Clément Chevalier et Sarah Cavenel.

Coordination :

**Samuel Hardy**  
02 31 53 55 01

s.hardy@calvados.chambagri.fr

## Juridique

## Actualité législative et réglementaire du printemps

*Le printemps 2019 a été fructueux en parution de textes ayant des incidences sur l'agriculture.*

Une loi du 20 mai a instauré un droit de préemption de la SAFER dans les communes littorales, sur les bâtiments situés dans les zones à vocation agricole et qui ont été utilisées dans le cadre d'une activité de culture marine au cours des 20 dernières années. Il y a donc un allongement de la période d'utilisation agricole permettant de justifier la préemption de la SAFER. En dehors des communes littorales, la période prise en compte est de 5 ans pour les bâtiments ayant été utilisés dans le cadre d'une activité agricole. Cette même loi a également créé une priorité d'attribution lorsque le dernier usage du bien était conchylicole. Dans ce cas, le bien est attribué en priorité à un candidat s'engageant à poursuivre une activité conchylicole pendant au moins 10 ans. Ces règles sont entrées en application le 22 mai.

Un décret du 21 mai a mis en application une règle définie dans la loi « ELAN » de novembre 2018 qui permet désormais dans

les zones agricoles et naturelles des plans locaux d'urbanisme, dans les secteurs inconstructibles des cartes communales et en dehors des parties actuellement urbanisées dans les communes sans document, d'autoriser les constructions et installations nécessaires à la transformation, au conditionnement et à la vente de produits agricoles. Attention, cet assouplissement n'est possible que si ces activités sont le prolongement de l'acte de production, autrement-dit que si c'est l'agriculteur-producteur qui transforme, conditionne ou vend sur son exploitation. L'application est effective depuis le 23 mai.

Enfin, une loi du 22 mai dite loi « PACTE » (relative à la croissance et la transformation des entreprises) – en vigueur le 24 mai – a créé des dispositifs impactant le domaine agricole. On peut citer la disparition des centres de formalités des entreprises (dont ceux gérés par les Chambres d'agriculture) au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2023. Ils seront remplacés par un guichet unique électronique (plate-forme internet). Mais aussi la création d'un registre général dématérialisé des entreprises qui remplacera tous les registres d'entreprises existant

à l'exception du répertoire national des entreprises tenu par l'INSEE et du registre du commerce et des sociétés. Disparaîtront donc pour le domaine agricole : le registre des actifs agricoles, le registre de l'agriculture (qui gère uniquement pour les EIRL) et le registre des fonds agricoles. Le régime juridique des EIRL est également modifié et simplifié avec la suppression de l'évaluation obligatoire par expert des biens d'une valeur supérieure à 30 000 €, l'actualisation de la composition du patrimoine affecté se fait désormais par le biais du dépôt annuel des documents comptables.

Cette loi aligne également la durée des plans de sauvegarde dans le cadre des procédures collectives à 15 ans quelle que soit la forme juridique de l'entreprise (individuelle ou sociétaire). Enfin, elle oblige le chef d'exploitation agricole à déclarer l'activité de son conjoint sur l'exploitation (choix d'un statut : collaborateur, co-exploitant) auprès de la MSA. A défaut, l'activité professionnelle régulière du conjoint sur l'exploitation sera réputée avoir été exercée sous le statut de salarié.

Céline Dureuil-Boullier

☎ 02 31 70 25 43

service-juridique@calvados.chambagri.fr

## Agriculture biologique

## Vu aux 20 ans de la ferme expérimentale bio

*La ferme expérimentale de Thorigné d'Anjou, unique ferme expérimentale conduite en totalité en Agriculture Biologique dans le Grand Ouest, fêtait ses 20 ans le 14 mai. Parmi tous les sujets de réflexion abordés à cette occasion, nous en avons sélectionné trois.*

Cette ferme de polyculture élevage conduit un troupeau allaitant Limousin dans une zone à potentiel pédo-climatique limité, au nord d'Angers. Ses travaux concernent essentiellement la conduite des associations céréales et protéagineux, les collections

variétales de céréales, les performances du troupeau allaitant et les prairies à flore variée.

**Semer des prairies temporaires en octobre !**

A Thorigné, les prairies à flore variée sont semées en octobre sous couvert d'un méteil. Le semis de la prairie a lieu le même jour que le semis de la culture d'hiver avec un semoir à double caisson. Cette pratique montre que la période de semis d'une prairie avec des légumineuses peut déroger aux plages traditionnellement préconisées d'août et de début septembre pour préserver les légumineuses pendant l'hiver. Leurs prairies sont réussies même lors d'une récolte en grain de l'association triticales et pois fourrager, alors qu'en Normandie, on a montré plusieurs fois que la présence d'une culture « couvert » étouffante et longue défavorise la réussite de l'implantation de la prairie. D'autres travaux à Thorigné, sur la dose de semences, montrent que 20 kg/ha en prairie à flore variée donnent d'aussi bons résultats que les 25 à 35 kg parfois préconisés.

**La haie aussi nutritive que RGA et luzerne**

Les feuilles de haies et de broussailles

peuvent être consommées par les troupeaux de bovins. L'INRA de Lusignan montre que de nombreuses feuilles d'arbres ou de plantes semi-ligneuses (jeunes ronces, aubépine, prunellier, noisetier, frêne...) ont des valeurs de digestibilité et de teneur en protéines proches du ray-grass anglais et de la luzerne ! Cela ouvre les perspectives d'utilisation des ligneux dans les systèmes fourragers, d'une solution pour pallier les pénuries fourragères et pour limiter les stocks en fourrage.

**Des bœufs limousins bio à 500 kg de carcasse à 32 mois**

L'itinéraire technique repose sur un régime herbe pâturée et herbe stockée, avec peu de concentré jusqu'à l'âge de 27 mois. Par contre, les 5 derniers mois de finition recourent à une distribution massive de concentré fermier à base de triticales et pois, à hauteur de 6 kg par jour, qui complète l'herbe enrubannée. La distribution de concentré fermier représente 1 à 1,2 t par bœuf. Les efforts de sélection génétique portent leurs fruits, au vu des résultats techniques et économiques. Les animaux sont conformés U- et valorisés à 5 €/kg de carcasse par Unébio. Dans ces conditions, la marge brute par bœuf et par hectare de surface fourragère est de 1000 €.

Thierry Métivier

☎ 02 31 51 66 32

t.metivier@calvados.chambagri.fr

Regarder la haie et les arbres comme des ressources fourragères





## Nos prochaines formations

# Je prépare l'avenir : je développe mes compétences

Participez aux formations organisées par la Chambre d'agriculture. Préparez vos projets, inscrivez-vous à nos formations en toute simplicité sur notre site internet, rubrique formation. Retrouvez également toutes les formations sur notre catalogue régional.

### Productions végétales

#### ▲ Obtenir son CERTIPHYTO Décideur Exploitation – PRIMO CERTIFICAT

6 et 12 septembre à Saint-Lô  
Contact : Christophe DENDONCKER  
☎ 02 35 59 47 05  
**GRATUIT**

#### ▲ Produire autrement avec l'Agro écologie

Je découvre l'agro écologie et les pratiques transposables sur mon exploitation  
17 septembre à Sées (61)  
Contact : Régis Vecrin  
☎ 02 33 81 77 95  
Tarif : 63 €

#### ▲ Nourrir un digesteur avec des CIVeS (Culture Intermédiaire à Valeur Énergétique)

Comment choisir mon couvert végétal en interculture en fonction de son pouvoir méthanogène et de ma rotation ?  
10 septembre à Vire  
Contact : David DELBECQUE  
☎ 02 31 68 65 71  
**Gratuit (contributeurs Vivea)**

### Productions animales

#### ▲ Dresser mon chien de troupeau - Perfectionnement 2J

J'éduque mon chien aux manipulations et déplacements difficiles.  
17 septembre et 29 octobre à Lisieux  
27 septembre et 12 novembre  
Contact : Céline PORET  
☎ 02 31 68 95 20  
Tarif : 126 €

#### ▲ Maîtriser le parasitisme en élevage allaitant

Prévenir, diagnostiquer, maîtriser.  
20 septembre à Vire  
Contact : Perrine GEHIN  
☎ 02 31 70 25 83  
Tarif : 63 €

### Hommes et Entreprise

#### ▲ Etablir des relations gagnantes entre associés

6 septembre à Vire  
Contact : David DELBECQUE  
☎ 02 31 68 65 71  
**Gratuit (contributeurs Vivea)**

### Spécial Installation

#### ▲ Entr'agri -Entreprendre mon projet agricole

J'analyse et j'échange pour bien démarrer mon projet  
10, 13 et 17 septembre à Hérouville Saint Clair  
Contact : Marie DUMONT  
☎ 02 31 70 25 32  
Tarif : 130 €

#### ▲ Réussir ma mise en société

Je me pose les bonnes questions avant de m'engager dans l'aventure humaine qu'est la mise en société.  
12 et 19 septembre à Avranches  
Contact : Marie DUMONT  
☎ 02 31 70 25 32  
**Gratuit (parcours installation)**

#### ▲ Prévoir ma trésorerie et présenter mon projet

9 et 19 septembre à Hérouville Saint Clair  
Contact : Marie DUMONT  
☎ 02 31 70 25 32  
**Gratuit (parcours installation)**

#### ▲ Premiers secours : savoir intervenir

Comment se comporter en cas d'accident humain dans votre exploitation et intervenir efficacement ?  
12 septembre à Vire  
Contact : David Delbecque  
☎ 02 31 68 65 71  
**Gratuit (contributeurs Vivea)**



## Agriculture Normande Performante

# Les subventions ANP ne sont pas encore terminées !

Nouvelle appellation du PCAE\*, l'ANP\* est un dispositif de soutien financier co-financé par l'Europe, la Région Normandie, le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, et les Agences de l'Eau Seine Normandie et Loire Bretagne. Il permet de financer des bâtiments, des fosses, fumières et installations agricoles, ainsi que certains matériels à condition qu'ils soient neufs.

#### Montant des aides

Elles s'élèvent jusqu'à 150 000 € voire 200 000 € pour les GAEC, à hauteur de 20 à 30 % voire 45 % pour les JA aidés, pour des investissements déclarés dans leur Plan d'Entreprise.

#### Encore deux appels à projets

La programmation 2015-2020 se termine,

il reste encore 2 appels à projets du 3 juin au 30 septembre 2019, et du 1er octobre 2019 au 31 janvier 2020 (sous réserve de fonds disponibles). Ensuite, l'administration traitera les dossiers en cours durant l'année 2020 et préparera la nouvelle programmation à partir de 2021. Pour les exploitations dont la subvention a été accordée et ceux qui seront retenus sur les appels à projet de 2019, les travaux devront être finis et les factures acquittées pour le 31 mars 2023 dernier délai, ou 2 ans après la notification d'accord de l'aide.

#### Accès plus difficile mais pas impossible

Aujourd'hui, il est encore possible de déposer un dossier de demande de subvention. Des fonds ont été votés pour chaque appel à projet, une enveloppe est donc consacrée aux dossiers du 30 septembre 2019 et une autre à ceux du 31 janvier 2020 (à confirmer). Les conditions d'accès sont de plus en plus difficiles, mais pas impossibles. Le niveau de points minimum du dernier appel à projets traité (31 janvier 2019) était de 165 points. Il faut tabler maintenant aux environs de 180 à 200 points.

#### Pour avoir des points

L'accent est mis sur les jeunes agriculteurs, l'élevage, la valorisation de l'herbe et des fourrages, ainsi que l'appartenance à des groupes de réflexion à l'amélioration des pratiques générales (GIEE\*, groupe 30 000...), et l'adhésion à des labels de qualité (Bio, AOP/AOC, Label Rouge, Bleu Blanc Cœur...). Il est possible d'optimiser son dossier par le suivi de formations labellisées agro-écologiques ou la réalisation d'un audit global d'exploitation (lire en page 2).

#### Accompagnement Chambre d'agriculture

Les conseillers Chambres d'agriculture peuvent vous renseigner sur votre éligibilité et accompagner le montage de votre dossier. Dans le Calvados, nous avons accompagné 68 exploitations depuis le début de cette programmation dont 55 ont été retenus.

**Marie-Cécile GAILLARD**

☎ 07 87 20 05 10

[mc.gaillard@calvados.chambagri.fr](mailto:mc.gaillard@calvados.chambagri.fr)



L'accent est mis sur les jeunes agriculteurs, l'élevage, la valorisation de l'herbe et des fourrages

\* PCAE Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles / ANP Agriculture Normande Performante / GIEE Groupement d'intérêt économique et environnemental



## Les couverts dérobés à l'essai dans le Bessin

Une démonstration de couverts végétaux dérobés, en interculture entre deux maïs, a été mise en place chez Joël Pitrel, agriculteur dans le bassin de Saon. Cette action a été financée par le syndicat d'eau du Molay-Littry et ses résultats ont été présentés lors d'une après-midi technique le 29 avril.

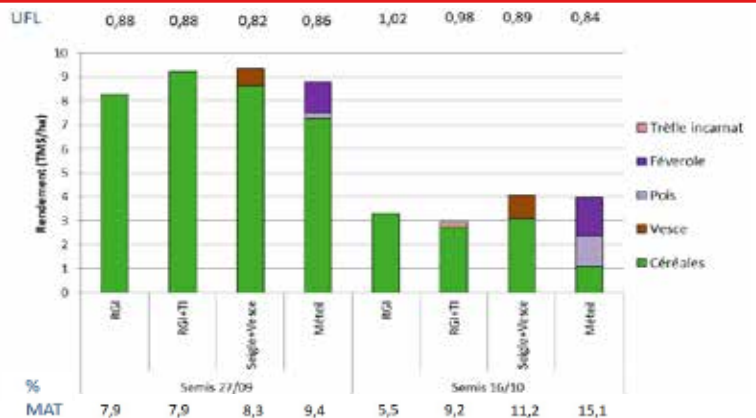
L'objectif de cette démonstration était double :

- étudier les paramètres favorisant le piégeage d'azote pendant l'interculture pour limiter les pertes par lessivage,
- évaluer l'intérêt de ces couverts en utilisation fourragère.

Quatre couverts végétaux (RGI, RGI/TI, Seigle/Vesce, Pois prot/Féverole/Triticale) ont été semés à deux dates différentes : le 27 septembre et le 16 octobre. Les couverts semés le 27 septembre ont permis de piéger plus d'azote avec des valeurs comprises entre 104 et 132 U d'N/ha contre 29 à 96 U d'N/ha pour ceux semés le 16 octobre.

Ces résultats sont corrélés avec les reliquats

Rendement, proportion des différentes espèces et valeur alimentaire des couverts dérobés



d'azote sortie hiver, plus importants en profondeur sur la zone semée plus tard ce qui implique un risque plus important de lessivage de nitrates.

**La date de semis impacte fortement le rendement**

La date de semis a également eu un impact important sur le rendement final avec des

valeurs deux fois plus importantes pour les couverts semés le 27 septembre : entre 8.3 et 9.4 tMS/ha sur la première zone contre 2.97 à 4.05tMS/ha sur la deuxième (voir graphique). En revanche, la précocité de la date de semis a nui à la proportion de légumineuses et donc à la valeur alimentaire des fourrages.

Clément Chevalier  
02 31 51 66 34  
c.chevalier@calvados.chambagri.fr



### Commande groupée d'abreuvoirs en béton

Une nouvelle commande groupée a été organisée avec l'appui de la Chambre d'agriculture en avril dernier à Bayeux. Avec 6 éleveurs, 2 camions ont été complètement remplis. Les frais de transport sont ainsi optimisés. En tout ce sont 39 bacs représentant

48 tonnes et 15 000 € HT de marchandise. Cette commande d'abreuvoirs en béton, fabriqués en Irlande, fait suite aux formations autour du pâturage et des systèmes herbagers innovants (Angleterre, Irlande, Finistère). Ces bacs avaient attiré l'attention des éleveurs lors des visites de fermes. Premier avantage : ils sont lourds, donc difficilement déplaçables

par les bovins. Ensuite, ils sont solides. Ils disposent aussi d'une ouverture basse pour la vidange et le nettoyage. Un flotteur est livré avec chaque bac. Le tarif arrivé à la ferme est intéressant comparé aux abreuvoirs en plastique.  
Thierry Métivier 02 31 51 66 32  
t.metivier@calvados.chambagri.fr



## Festival de l'élevage de Vire Normandie

### Hippodrome de Vire, 96 animaux sur le ring

Le festival de l'élevage « Calvados - Terre d'élevage 2019 » se déroulait le 8 juin dernier à l'hippodrome de Vire avec, au programme, les concours des races allaitantes Blonde d'Aquitaine et Limousine ainsi que des laitières de la race Prim'Holstein.

Aidés par une équipe de bénévoles et de jeunes du lycée agricole de Vire, les organisateurs de cette manifestation dont Thierry Chanu, Président du concours, ont pu accueillir près d'une centaine d'animaux. Une vingtaine de partenaires de l'élevage étaient également présents pour cette journée conviviale. Ci-dessous, le palmarès des concours.

#### Concours départemental Blonde d'Aquitaine (10 élevages présents / 38 animaux)

- Meilleur animal du concours (Championne adulte) : Lise – Gérard Bossuyt au Mesnil au Grain
- Championne jeune : Océane – Philippe Legrand à Seulline (St Georges d'Aunay)
- Championne espoir : Mirza - Philippe Legrand à Seulline
- Champion jeune : Olsimo – Jean-Daniel Goudier à Condé en Normandie (Proussy)

- Champion espoir : Nevada - Gérard Bossuyt
- Prix des qualités bouchères femelles : Jacinthe – Gaec de l'hôpital à Valdallière (Vassy)
- Prix des qualités bouchères mâles : Nevada - Gérard Bossuyt
- Champion espoir : Nevada - Gérard Bossuyt

#### Concours Limousin (15 élevages présents / 26 animaux)

- Meilleur animal du concours (Champion mâle adulte et Prix bovins croissance) : Limousin - Etienne Aubert / Mathias Aubert / Earl du Hiautre (taureau en copropriété sur 3 élevages) à St Gatien des Bois / Beuzeville / Gonnevillle sur Honfleur
- Challenge de l'espérance mâle : Nectar - Hubert Delaplanche à Estrées la campagne
- Challenge de l'espérance femelle : Niponne - Gaec de l'Allière à Valdallière (Burcy)
- Championne femelle adulte : Infidèle - Gaec de l'Allière
- Prix du meilleur mâle qualifié : Nénuphar

- Gilles Fougères à Fourneville
- Prix de la meilleure femelle qualifiée : Championne femelle adulte : Infidèle - Gaec de l'Allière

#### Concours départemental Prim'Holstein (13 élevages présents / 32 animaux)

- Prix d'élevage : GAEC des 2 collines à Valdallière (Burcy)
- Grande championne, adulte et meilleure mamelle : Fanny Drakkar – Earl Drakkar Holstein à Gonnevillle sur Honfleur
- Championne jeune et meilleure mamelle : Maya – Gaec du Pasquet aux Monts d'Aunay (Ondefontaine)
- Championne génisse : Obarte – Gaec du Bas Perriers à Valdallière (Chénédollé)
- Meilleure laitière : Divine 2C (89 000 kg de lait en 7 lactations) – Gaec des 2 collines

Le rendez-vous 2020 est déjà donné aux éleveurs à l'hippodrome de Vire.

David Delbecque

02 31 68 65 71

d.delbecque@calvados.chambagri.fr

De 10 à 17h, les différentes présentations des animaux par section se sont enchaînées.



## ◆ Circulation des engins agricoles

### Quand la concertation va...

De nombreux projets se font jour dans les communes proches de Caen, voire même dans l'agglomération caennaise : il s'agit alors de concilier dans les aménagements routiers, des usages aussi variés que les bus de ville, les voitures, les camions de livraison, les vélos, les piétons... et bien sûr les engins agricoles, adaptés aux productions locales, céréales ou grandes cultures industrielles (pomme de terre, lin, betterave...).

A **Bourguébus**, le projet vise à restructurer toute la traversée du bourg, en recalibrant la chaussée, modifiant la géographie du cœur de bourg, face aux commerces, en supprimant des îlots centraux de stationnement et, un peu plus loin, des plateaux surélevés. En lien avec les services de Caen la Mer, du Conseil départemental et la commune, à la faveur de deux rencontres, l'aménagement a évolué : la largeur de la voirie a été revue à la hausse pour faciliter le croisement des engins agricoles mais aussi des poids lourds, particulièrement présents sur cet axe proche de Caen. Les îlots de cœur de bourg au droit des écoles ont été corrigés pour les rendre franchissables pour les engins.

A **Cheux**, dans le cadre d'une réhabilitation de la place centrale, apparaissaient rond-point, stationnement, sas à sens prioritaire et réduction de largeur de chaussée : point contraignant du projet, la réduction de la largeur à 5.50 m associée à du stationnement latéral. Abordée dès la phase de concertation en avril 2018, la mise en place d'une poutre béton coulée sur place franchissable et amenant la largeur à 6 m a été confirmée lors de la visite de chantier opérée début juin.

A **Caumont sur Aure**, dans la commune de Caumont l'Eventé, une nouvelle

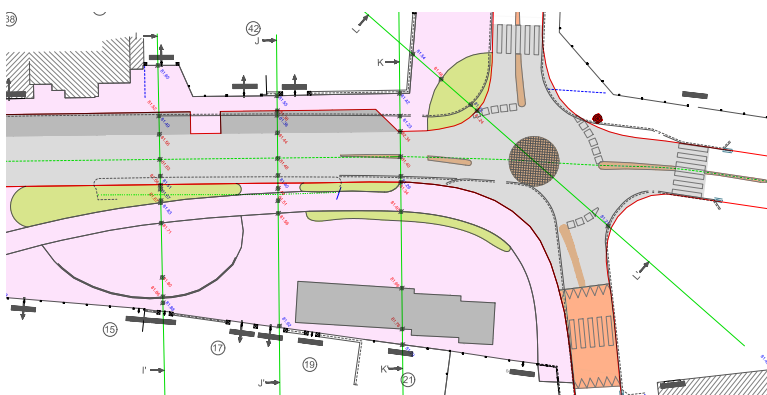


organisation de la circulation est en test pour 6 mois depuis avril. Axe stratégique de la « route de la paille », le dossier est suivi de près pour apprécier si les sens interdits et autres STOP permettent toujours une circulation fluide, en **sécurité pour tous**. A l'issue de cet essai, avant de pérenniser l'aménagement, un sondage sera réalisé auprès des utilisateurs à l'automne prochain. Concernant les agriculteurs, il sera effectué auprès du public local, mais en tant qu'utilisateur occasionnel, vous pouvez vous inscrire pour être interrogé le moment venu : envoyez un mail à [copa.circulation@calvados.chambagri.fr](mailto:copa.circulation@calvados.chambagri.fr).

**Stéphane Berzinger** ■

☎ 06 31 70 25 35

[s.berzinger@calvados.chambagri.fr](mailto:s.berzinger@calvados.chambagri.fr)



### Pour la préservation de l'eau que nous consommons



*Aujourd'hui, tout le monde s'accorde pour dire que l'eau est une ressource précieuse. La préserver relève du devoir de chacun : les particuliers dans leur jardin, leurs allées mais aussi les communes qui doivent gérer les espaces publics et le cimetière, toutes les entreprises et bien sur les exploitations agricoles.*

#### Huit aires d'alimentation de captage concernées

Une aire d'alimentation de captage (AAC) est définie comme l'ensemble de la surface sur laquelle l'eau qui s'infiltre ou ruisselle alimente un captage. Les huit aires d'alimentation de captage de Manerbe et de Lisieux s'étendent sur une petite dizaine de communes sur 1965 ha sur lesquels interviennent 80 exploitants agricoles et où se trouvent plus d'une centaine d'entreprises et 750 habitations. Le SIAEP (Syndicat d'Eau) du Plateau Ouest de Lisieux et la Ville de Lisieux ont engagé un plan d'action pour assurer la préservation de la qualité de l'eau. La Chambre d'agriculture est chargée de mettre en œuvre des actions près de tous les acteurs locaux :

Les actions agricoles sont diverses. On y trouve entre autres :

- le suivi des indices de fréquence de traitement (IFT) des parcelles de cultures, le suivi de l'évolution de l'assolement, des conseils aux exploitants, des démonstrations comme celle réalisée le 6 juin à St Désir chez M et Mme VandeCastele – voir pages centrale sur les techniques

- alternatives au désherbage chimique,
- des formations destinées aux élus et aux employés communaux, comme celle qui s'est déroulée à Beuvillers le 29 mai dernier, avec la FREDON sur la thématique du cimetière sans pesticides,
- les entreprises présentes sur les diverses zones industrielles et artisanales sont également sensibilisées à la démarche.

#### Zéro pesticides dans vos jardins, allées...

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'utilisation de pesticides par les particuliers, est interdite dans les jardins, dans les allées, sur les balcons, les terrasses... Une communication destinée au grand public avec des affiches et dépliants a été mise à disposition des mairies concernées. Une animation avec les services techniques de Lisieux a été organisée le 7 juin : l'objectif était de partager avec les habitants de Lisieux et des alentours, l'expérience « zéro phyto » des services techniques qui ne peuvent plus utiliser de pesticides depuis 2017.

Vous pouvez trouver dans les jardinerie des produits de bio-contrôle. Le packaging est souvent très proche de celui des produits utilisés avant l'interdiction, ce sont des produits homologués. Les jardiniers peuvent eux aussi se tourner vers des techniques alternatives : paillage, désherbeur thermique ou à vapeur... et binette.

La qualité de l'eau est bien un enjeu pour tous !

**Béatrice Rodts** ■

☎ 02 31 31 87 65

[b.rodts@calvados.chambagri.fr](mailto:b.rodts@calvados.chambagri.fr)



Les services techniques de la Ville de Lisieux sont revenus sur les fonctions des différents outils et méthode de paillage pour limiter les herbes indésirables.

◆ Variétés de blé

# Pour un bon départ, faites le bon choix !

Le choix variétal est l'étape essentielle de la conduite de la culture. La variété devra correspondre à vos objectifs (rendement, tolérance aux maladies et à la verse, qualité...). En fonction de la variété, les charges en intrants pourront varier au printemps.

Chaque année, la Chambre d'agriculture vous propose une liste de variétés les plus performantes. Ces variétés sont testées dans le réseau d'essais de Chambres d'agriculture de Normandie. Elles se distinguent par la productivité, la résistance aux maladies, la tenue de tige et la qualité.

Variétés	Verse	Rouille Jaune	Fusariose	Septoriose	Chlortoluron	Commentaires
FLUOR BP (unisigma)	+	+	+	+	T	Productif mais un peu irrégulier. Assez tolérant au complexe maladie
RGT SACRAMENTO (RAGT)	+	++	+	+/-	S	Obtient des résultats performants et réguliers
CREEK BP (saaten-union)	++	+/-	+/-	+	T	Productif, résistant à la verse. Assez sensible aux rouilles
LG ABSALON BP (LG)	+	++	+/-	++	T	Assez productif. Tolérant aux maladies, moyennement sensible à la verse
FILON BPS (Desprez)	+/-	++	+	++	T	Bonne teneur en protéines, assez tolérant à la septoriose, moyennement sensible à la verse. Adapté aux petites terres

Variétés	Verse	Rouille jaune	Fusariose	Septoriose	Chlortoluron	Commentaires
BOREGAR BP (RAGT)	+	+/-	+/-	++	T	Productivité correcte. Très résistante à la septoriose mais très sensible aux rouilles. Tardif à montaison, adapté aux semis précoces. Variété résistante aux cécidomyies
FRUCTIDOR BPS (unisigma)	+	+	+	++	T	Rendement dans la moyenne voire mieux en bonnes terres. Bonne teneur en protéines, résistance globale aux maladies
RGT TEKNO BPS (RAGT)	+	+/-	+	+/-	S	Variété productive avec de la protéine et du PS. Comportement moyen face aux rouilles
TRIOMPH BPS (syngenta)	++	++	+/-	+	S	Bon comportement face à la septoriose et aux rouilles. Résistant à la verse. Bonne productivité mais faible PS. Teneur en protéines correcte
CHEVIGNON BPS (saaten-union)	+/-	++	+/-	++	T	Variété productive, peu sensible aux maladies. Moyennement sensible à la verse. Teneur en protéines dans la moyenne
KWS EXTASE (KWS Momont)	++	++	-	++	T	Bonne tolérance aux maladies foliaires, bonne productivité
RGT LIBRAVO (RAGT)	+	++	+/-	+	T	Bonne productivité, PS et taux de protéines moyens

- sensible, +/- moyennement sensible, + tolérant, ++ très tolérant  
Chlortoluron : T tolérante, S sensible

Pour diminuer la pression maladies, le mélange variétal peut être une solution, en choisissant des variétés de même précocité mais avec des sensibilités aux maladies différentes.

Ces conseils sont approfondis au sein des Groupes spécialisés Cultures et dans les notes Info'Conseil. Pour plus d'informations, contactez notre équipe culture :

**Hérouville Saint Clair**  
CARDINE Amélie  
☎ 07 84 22 62 99  
HARDY Samuel  
☎ 06 74 95 93 45

**Lisieux**  
VANDEWALLE Anaïs  
☎ 06 08 41 77 00

**Vire**  
CAVENEL Sarah  
☎ 06 81 20 38 15

## Le respect

Nous exécutons nos missions avec l'implication que vous êtes en droit d'attendre ; et refusons d'intervenir sur des missions qui ne sont pas dans notre champ de compétences. Nous vous restituons tous les éléments d'information vous permettant de prendre des décisions ; nous respectons vos choix et votre volonté.

*Extrait du code d'éthique de la Chambre d'agriculture du Calvados fondé sur nos valeurs et destiné à protéger vos intérêts essentiels.*

Chamb'Agri 14 est un mensuel édité par la Chambre d'agriculture du Calvados  
Directeur de la publication : Jean-Yves Heurtin  
Rédacteur en chef : Philippe Le Panse  
Maquette : Cédric Skrzyniarsz  
Chambre d'agriculture du Calvados, 6 avenue de Dubna - CS 90218 - 14209 Hérouville St Clair cx  
Tél. 02 31 70 25 25 - Fax 03 31 70 25 70  
Mél. communication@calvados.chambagri.fr  
Dépôt légal à parution - ISSN 1145-1270  
Crédit photo : Chambres d'agriculture, sauf mention contraire. Imprimerie Anquetil.